

Ville à Ville

Question sur la surveillance de la qualité de l'air dans les crèches, écoles, et centres de loisirs.

Question initiale :

Suite à la surveillance obligatoire de la qualité de l'air dans les crèches, écoles et centres de loisirs depuis janvier 2018, la Direction Générale de la Santé (DGS) souhaite avoir un retour d'expérience des collectivités locales. Vous êtes invité à faire part des besoins, suggestions d'amélioration/d'outils ou les éventuelles difficultés de mise en œuvre de ce dispositif.... La DGS a pris connaissance déjà du rapport fait par les Villes-Santé en 2017, [lien](#) ici. La DGS est intéressée également par le retour de collectivités de petite/moyenne taille.

Nous vous remercions vivement pour votre participation à ce retour d'expérience qui impactera aussi la mise en place des obligations de la surveillance dans les collèges et lycées qui deviendront obligatoires en 2020.

Les réponses sont à adresser à Marie Fiori, marie.fiori@sante.gouv.fr ou à Maria Aquallal, maria.aqallal@sante.gouv.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com.

Réponses des Villes-Santé

Besançon

Réponse 1 :

Voici le point pour la ville de Besançon. La question des moyens nécessaires, en personnels notamment, pour conduire ce diagnostic et mettre en place les plans d'actions (car c'est le choix qui a été fait par les élus) est réelle. Cette démarche est chronophage pour le bilan de départ mais le restera pour le suivi des plans d'action. La collaboration organisée par la Direction Hygiène Santé avec ATMO a été un élément positif essentiel.

- La Direction Hygiène Santé de la ville :
 - o Chargée du suivi de la mise en place du dispositif SQAI pour la ville de Besançon, la DHS a éprouvé des difficultés quant à l'exploitation des 4 grilles disponibles dans le guide du ministère. **Aussi des outils ont été créés : des grilles automatisées au format Excel permettant une saisie et une exploitation plus aisée, une grille pour l'évaluation des moyens d'aération (conformément à l'arrêté relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération).**
 - o Ces outils ont été mis à disposition des acteurs de la ville mais aussi extérieurs car présentés lors d'une journée d'information CNFPT organisée par la DREAL. Ils sont disponibles sur le site de la DREAL FC
- La Direction Architecture Bâtiment :
 - o La DAB n'a pas de difficultés particulières à faire remonter
 - o Elle s'est organisée pour faire le bilan complet des moyens d'aération de toutes les bâtiments petite-enfance de la ville. **Pour accomplir cette mission un poste d'agent technique sur les systèmes de ventilation a été créé**
- La Direction Petite Enfance
 - o La DPE n'a pas de points particuliers à relever. **Une dotation aurait été la bienvenue.**
- La Direction Education

- o La DE n'a pas fait remonter ses observations à ce jour. Je ne manquerai pas de vous les transmettre dès réception. **Mais les remarques citées plus haut sur les moyens humains nécessaires pour conduire cette politique de surveillance de la qualité de l'air intérieur s'appliquent aussi à la DE de manière cruciale.**

Réponse 2 : complément d'information

Je vous communique ci-dessous les éléments de la Direction de l'Education qui manquaient:

Sur les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif :

- Des grilles d'autodiagnostic sur la qualité de l'air intérieur (4 types à remplir par des acteurs différents) = difficultés à avoir les retours de certaines et on devine déjà la difficulté qui va consister à les mettre à jour régulièrement (encadrement de proximité que nous n'avons pas, temps de travail que nous n'avons pas, non plus que nos partenaires sur les 70 sites et 100 bâtiments concernés).
- Mesures de benzène et formaldéhyde : des mesures ont été faites en modélisant les écoles les plus exposées pour le benzène et dans les écoles en travaux en site occupé pour le formaldéhyde (relevés tous inférieurs aux valeurs limites) = la difficulté se poserait de systématiser ces relevés, ainsi que de les mettre à jour régulièrement
- Mesure mise en place concernant l'évaluation des moyens d'aération : la nécessité d'intervention a été identifiée dans 8 écoles, chiffrage du coût à faire et programmation à fixer / en cours avec la Direction Architecture Bâtiments (dépenses supplémentaires), en plus des bonnes pratiques à rappeler concernant l'aération des locaux.

Réponse 3 : Suite aux questions annexes de la DGS

Est-ce qu'il est possible de nous indiquer l'état d'avancement de la surveillance. De ce que vous indiquez ci-dessous, l'évaluation des moyens d'aération a été faite. Est-ce que des plans d'actions ont déjà été finalisés et si oui, serait-il possible d'être destinataires d'un ou deux exemples de plans ? Nous avons bien trouvés les grilles excel évoquées ci-dessous sur la page suivante du site de la DREAL : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/reunions-d-information-sur-les-obligations-de-a5815.html>. Auriez-vous des remarques particulières à faire remonter sur le contenu de ces grilles ? Car une évolution de ces grilles est en cours.

*grille 1 équipe de gestion : concernant l'organisation du site : il paraît difficile de trouver certaines informations concernant l'environnement extérieur et les éventuelles sources de pollutions lorsque que l'on n'est pas accompagnée par une ASQAA donc peut être renvoyer vers des outils/liens/cartographie/contacts disponibles

*grille 2 enseignant : pour les grands établissements, il apparaît compliqué de faire saisir cette grille par tous les enseignants, il serait plus approprié de faire saisir la grille par le directeur d'établissement et réfléchir au mode de remplissage car normalement à dupliquer par pièce ce qui alourdit considérablement la saisie, dans la case « si non à bonne pratique respectée » préciser uniquement quelle pièce est concernée exemple « classe de CE2 »

*grille 3 : services techniques : des difficultés ont été rencontrées pour répondre à certaines questions d'ordre technique (conformité RSD, drainage eaux pluviales).

*grille 3 et 4 : des questions sont communes avec l'évaluation obligatoire des moyens d'aération (ouvrants/ventilation).

Sur le site de la DREAL, il y a un lien vers la lettre « SQAI » n°5 (http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8_2017_sqai_la_lettre_n5_cle58f46d.pdf), cet outil d'information est intéressant : est-ce que d'autres lettres ont été réalisées depuis ?

Depuis la mise en route du dispositif, huit lettres SQAI ont été diffusées aux élus/décideurs.

Réponse 4 : Suite aux questions annexes de la DGS

Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par « modélisations » des écoles les plus exposées : avec quels paramètres avez-vous réussi à les construire? « Mesures de benzène et formaldéhyde : des mesures ont été faites en modélisant les écoles les plus exposées pour le benzène et dans les écoles en travaux en site occupé pour le formaldéhyde (relevés tous inférieurs aux valeurs limites) = la difficulté se poserait de systématiser ces relevés, ainsi que de les mettre à jour régulièrement »

Mes collègues, notamment d'ATMO, répondent à votre question :

Une analyse des écoles les plus exposées aux sources potentielles de benzène extérieures a été faite par Atmo Bourgogne-Franche-Comté, à partir d'une carte des sources potentielles listées (routes à TMJA >7000, des installations de combustion (UIOM / chaufferie), des parkings et stations-services...) et des écoles. Les établissements ayant le plus de sources potentielles à proximité ont été sélectionnés pour réaliser des mesures. Atmo Bourgogne-Franche-Comté a de surcroît réalisé au niveau de la Ville de Besançon des mesures extérieures de benzène mais aussi de formaldéhyde durant plusieurs années, ce qui a permis de mettre en évidence l'absence de problématique vis-à-vis de ces 2 polluants, et de justifier de ne réaliser des mesures que dans les établissements les plus exposés.

Contact : Anouk Haeringer-Cholet, Médecin Directrice, Ville de Besançon, anouk.haeringer-cholet@besancon.fr